

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, est entré en vigueur le 21 octobre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité à son égard émis suite à l'approbation par le conseil des maires de la MRC des Laurentides:

Règlement (2022)-102-67 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la hauteur maximale des constructions autorisées dans la zone TO-801 dans le périmètre urbain du Versant Soleil

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.gc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 novembre 2022. Maude Picotin, greffière adjointe par intérim